

17 juin 2021 -16:58

Déclaration de la ministre fédérale du Climat Zakia Khattabi à l'occasion de la décision de l'Affaire Climat

Je prends acte de la décision de l'Affaire Climat du Tribunal de Bruxelles condamnant la Belgique pour une faute en droit civil et pour la violation des articles 2 et 8 de la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Ceci est une condamnation en droit, sans conséquence financière ni juridique.

Je respecte cette décision dans le cadre de l'Affaire Climat qui a été introduite en 2014 par les citoyens préoccupés en raison de la politique climatique trop faible. Comme décrit dans l'arrêt du Tribunal, c'est à la politique de définir les moyens pour atteindre les objectifs climatiques et les dispositions de la CDEH.

Sur base de l'Accord de majorité, nous sommes entrés dans ce gouvernement avec l'ambition d'en faire plus et de tenir nos promesses, nous espérons que chaque entité le fera.

Nous avons soutenu le rehaussement de l'objectif européen de réductions de nos émissions d'au moins 55% d'ici 2030 et la neutralité climatique d'ici 2050 et activerons pleinement les leviers fédéraux pour atteindre ces objectifs.

A cet égard, je n'ai pas attendu j'ai d'ailleurs mis en place en avril un outil de monitoring des politiques et mesures fédérales pour atteindre les objectifs climatiques. Ce dispositif inédit de gouvernance climatique constitue une avancée majeure et la première pierre d'un renforcement structurel de la politique climatique au niveau fédéral.

Je serai par ailleurs attentive que la transition climatique soit socialement juste et un succès pour notre pays.

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Mélusine Baronian
Porte-parole (FR)
+32 477 55 83 32
melusine.baronian@khattabi.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+32 499 14 26 99
jelle.boone@khattabi.fed.be